



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 24747

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question du décrochage universitaire. En effet de nombreux jeunes se retrouvent à l'Université et s'inscrivent dans des filières ne correspondant pas à leur cursus scolaire. Après avoir essayé à plusieurs reprises d'obtenir leur première année ou avoir changé plusieurs fois d'orientations, ces jeunes se retrouvent après quelques années totalement démotivés et sans diplôme. Ce constat recouvre cependant des situations diverses et des travaux visent à catégoriser les décrocheurs. Repérer différents types de décrocheurs selon des critères adaptés et partagés pourrait permettre de limiter le décrochage. L'université de Perpignan, comme d'autres, avait mis en place cet outil permettant d'accompagner les décrocheurs en les réorientant vers d'autres métiers et formations qualifiantes. Malgré leur volonté de faire perdurer cette action, le manque de moyens les a contraints à arrêter cette action. Il souhaiterait connaître les moyens mis en œuvre à destination des étudiants universitaires afin de limiter les décrochages et de permettre aux établissements d'avoir les moyens leur permettant d'intervenir efficacement et durablement.

Texte de la réponse

La réussite des étudiants, en particulier en premier cycle, est un objectif prioritaire de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche introduit à cet effet plusieurs dispositions nouvelles relatives à l'orientation et à la formation des étudiants. Il s'agit en particulier : - d'améliorer l'orientation et la poursuite d'études des lycéens en créant un continuum de la seconde à la licence, en lien avec le ministère de l'éducation nationale ; - d'orienter prioritairement les titulaires d'un baccalauréat professionnel vers les sections de techniciens supérieurs (STS) et les titulaires d'un baccalauréat technologique vers les instituts universitaires de technologie (IUT) afin d'améliorer leurs chances de réussite dans des filières correspondant mieux à leurs compétences et leurs aspirations ; - de rapprocher les différents types de filières pour faciliter les échanges, fluidifier et diversifier les parcours en développant à cette fin des passerelles et des équivalences pour éviter les parcours erratiques trop fréquents aujourd'hui en premier cycle ; - d'introduire davantage de pluridisciplinarité dans le cursus de la licence, afin de favoriser une spécialisation progressive et faciliter les réorientations ; - de développer des ressources et des outils numériques pour la pédagogie. La conjugaison de ces éléments contribuera à mettre l'étudiant au cœur du dispositif et débouchera sur une meilleure orientation, une rénovation de la pédagogie, la structuration de parcours finalisés. La réussite de tous les étudiants, quels que soient leur origine scolaire et leur parcours, permettra ainsi d'élever le niveau de qualification en diplômant 50 % d'une génération. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a par ailleurs, dès la rentrée 2012, engagé les établissements d'enseignement supérieur, à soutenir des initiatives fortes en faveur de la réussite des étudiants du cursus licence. Afin d'accompagner cette démarche, les établissements d'enseignement supérieur vont bénéficier de 5 000 postes sur la durée du quinquennat en les ciblant sur la licence et la réussite étudiante. Un premier contingent de 1000 emplois a été affecté aux établissements en 2013, accompagné par des « contrats pédagogiques » pour chacun des établissements concernés. Ces contrats - établis sous forme d'avenants aux contrats quinquennaux passés

entre l'Etat et les établissements - ont fixé les objectifs recherchés en termes de réussite, les actions à mettre en place, les moyens mobilisés et les dispositifs d'évaluation prévus. Dans ce cadre, l'université de Perpignan a bénéficié d'un contingent de 7 emplois. Ces moyens supplémentaires devraient lui permettre de maintenir et développer les dispositifs qu'elle a mis en place en faveur de la réussite des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24747

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4350

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7553